

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Du 10 janvier 2022 – 20h

Présents: Sophie PHELIPEAU, Andréa LECARPENTIER, Christopher STONHAM, Hector CUADRADO RICA, Rachida EL HIJRI, Christian LE BARON ,Thomas LE BATARD, Mickaël RAULT, Clément LESAGE, Thomas LE BATARD, Nathalie METIVIER.

Présents par visio-conférence : Isabelle CLAUDE RUSSO, Elodie PASQUET.

Absent excusé : Arnaud SAINT JAMES a donné pouvoir à Mickaël RAULT.

Secrétaire de séance : Christian LE BARON

### ORDRE DU JOUR

#### 1- Approbation du compte rendu du 06 décembre 2021

Sophie Phelipeau demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 06 décembre 2021. Aucune remarque n'est formulée.

***Les conseillers municipaux, à l'unanimité approuvent le compte rendu du conseil municipal du 06 décembre 2021.***

#### 2- Délibération relative à l'avenant numéro 1 de la Convention avec la Communauté de Communes relative au service d'instruction des actes d'urbanisme :

Sophie Phelipeau expose qu'au vu de la délibération n°2021/064, du Conseil Communautaire, du 22 avril 2021 approuvant la convention avec les communes adhérentes au SIMAU. À l'occasion de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1er janvier 2022, la Communauté de Communes met à disposition de l'ensemble des communes adhérentes au SIMAU, un téléservice mutualisé adapté aux compétences de la commune en matière d'urbanisme, dénommé guichet unique.

Cette offre numérique de téléservice mutualisé doit permettre de faciliter le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner pour les habitants et pour les professionnels.

La passation d'un avenant à la convention est requise pour intégrer cet outil au service des usagers.

Sophie Phelipeau demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant numéro 1 à la Convention relative au fonctionnement du Simau et l'accord pour la signature de cet avenant.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au fonctionnement du SIMAU et autorise Sophie Phelipeau, Maire, à signer l'avenant.***

#### 3- Délibération relative à l'adhésion au groupement de commandes entretien et restructuration de la voirie communautaire et des dépendances et entretien des accessoires des voiries communales – programme 2022-2025 :

Sophie Phelipeau, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal : Considérant la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021 proposant aux communes membres d'adhérer au groupement de commande portant sur les travaux de voirie et considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

La Communauté de Communes propose aux communes de constituer un groupement de commandes pour le programme voirie portant sur la période 2022-2025. Cela permet

aux communes de bénéficier des prix du marché communautaire portant sur l'entretien et la restructuration des voiries.

Sophie Phelipeau, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'adhérer au groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien et de restructuration des voiries : Programmes 2022 à 2025,

D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon coordonnateur du groupement et de l'habilitant à attribuer, signer, notifier et exécuter les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention

et de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien et de restructuration des voiries : Programmes 2022 à 2025, approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon coordonnateur du groupement et de l'habilitant à attribuer, signer, notifier et exécuter les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention et autorise Sophie Phelipeau, Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

#### **4- Délibération relative à la nouvelle convention d'adhésion au service de la fourrière animale pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 :**

Sophie Phelipeau rappelle que la commune a signé une convention avec la Communauté Urbaine Caen La Mer afin de bénéficier des services de la fourrière animale située à Verson.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2021.

Le montant annuel de l'adhésion est 0,84€ par habitant.

Sophie Phelipeau demande aux membres du Conseil Municipal l'accord pour la signature d'une nouvelle convention, à effet au 1er janvier 2022, reconductible pour une durée maximale de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention pour la fourrière animale, et autorise Sophie Phelipeau, Maire, à signer la convention « fourrière pour animaux » avec la Communauté Urbaine Caen La Mer, à effet au 1er janvier 2022, reconductible pour une durée de 3 ans, ainsi que tous les documents s'y rapportant.***

#### **5- Délibération relative à la procédure de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste :**

Sophie Phelipeau, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal :

L'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 susvisée introduit par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les employeurs publics doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

Les employeurs territoriaux peuvent faire le choix de disposer de leur propre référent signalement ou de confier le dispositif aux Centres de Gestion en leur qualité d'établissements publics « mutualisateurs », mais aussi en tant que « tiers de confiance » pour les employeurs et leurs agents.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que le centre de gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse,

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier cette mission au centre de gestion du Calvados,

Considérant le projet de convention avec le CDG 14 donné en lecture,

Sophie Phelipeau, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au centre de gestion du Calvados et demande l'accord pour la signature de la convention et tous les documents se rapportant à ce dispositif.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au centre de gestion du Calvados et***

***Autorise Sophie Phelipeau, Maire, à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dispositif.***

#### **6- Décision modificative n°4**

Lors du vote du budget primitif 2021, l'article 65448 (autres contributions) n'avait pas été suffisamment abondé.

Suite à la nécessité de régler la facture du SDEC, Andréa LECARPENTIER propose la modification budgétaire suivante :

	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
<b>Compte 022</b> Dépenses imprévues fonctionnement	+ 10 229,89 €	-2 000,00 €	+ 8 229,89 €
<b>Article 65448</b> Autres contributions	+ 205 000,00 €	+ 2 000,00 €	+ 207 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4.**

#### 7- Questions et Informations diverses :

- **Délibérations reportées à la prochaine réunion du conseil municipal :**
  - relative à la prise en charge du prix du repas des viducasses à partir de 70 ans proposée par le CCAS,
  - relative au prix du repas des viducasses

Le maintien du repas des viducasses est fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

- **Remboursement du prêt relai**

Andréa LECARPENTIER fait part des échéances négociées du remboursement du prêt relai d'un montant de 200 000 € :

80 000 € novembre 2021

40 000 € janvier 2022

40 000 € janvier 2023

40 000 € janvier 2024

Elle demande l'avis du conseil. Thomas Le Batard demande s'il serait possible de renégocier les 2 dernières échéances. Andréa Lecarpentier explique qu'effectivement, après étude financière pour les années à venir avec les services de la trésorerie, le remboursement des 2 dernières échéances sera difficile.

Christopher STONHAM propose de renégocier les montants de versement, y compris celui de janvier 2022.

Nathalie METIVIER propose de faire le point en commission finances pour voir les marges de manœuvre sur l'investissement.

Andréa Lecarpentier a prévu de rencontrer Madame Descelliers-Hue pour le bilan 2021, puis réunir la commission finances.

- **Restructuration des commissions**

Christopher Stonham propose de restructurer la commission « Travaux, Bâtiments, Voiries, Urbanisme, Aménagement, environnement ». Il pense que cette commission est trop globale, certaines parties ne sont pas traitées.

Il propose de mettre en place 2 commissions : 1 commission « travaux, voirie, environnement, sites historiques » et 1 commission « bâtiment, urbanisme, aménagement » dans laquelle n'entrerait pas l'entretien des bâtiments.

Isabelle Claude Russo trouve important de maintenir l'aménagement dans la commission.

- **Informations diverses**

- Isabelle Claude Russo rappelle que le mur du cimetière s'écroule. Nathalie Métivier pense que ce sujet doit être traité en commission « Travaux, bâtiments, voiries, urbanisme, aménagement ».

- Nathalie Métivier propose d'établir une « feuille de route » 2022 des projets.

- Thomas Le Batard informe que la partie du préfabriqué occupée auparavant par le modélisme est en cours de remise en état et sera proposée à l'AMAP.
- Christopher Stonham rappelle qu'il avait été prévu de planter un arbre par naissance. En 2021, il y a eu 10 naissances. Il avait été proposé aux bénévoles du verger communal de planter des fruitiers dans le verger. L'entretien de fruitiers d'âge différent paraît difficile.

Nathalie Métivier demande où en est le projet du futur lotissement route d'Amayé. Le dossier est toujours en cours d'instruction, en attente du rapport du service archéologie.

- Sophie Phelipeau informe qu'il manque un 3ème adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, pour le bon fonctionnement de la commune. Son rôle serait de faire les demandes de devis et de gérer le quotidien. Il sera prévu au budget 2022.
- Nathalie Métivier a trouvé la décoration de Noël de la Tutela avec le chapeau très réussie.
- Thomas Le Batard propose que les adolescents de la commune préparent les décorations de Noël.
- La cérémonie des vœux du Maire est annulée compte tenu de la demande du Préfet.
- Les activités de Noël pour les enfants ont beaucoup plu. Peu d'adolescents ont participé au concours de dessin.
- Christopher Stonham propose qu'un texte sur le pacte financier de la communauté de communes soit inclus dans le bulletin municipal. Sophie Phelipeau est contre, elle pense que juste quelques lignes dans la rubrique « finances » suffisent.
- Isabelle Claude Russo propose qu'une page du bulletin soit consacrée aux activités de la communauté de communes.
- Christopher Stonham a rencontré Monsieur Denoyel de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au sujet des déchets ménagers : concernant les encombrants, la communauté de communes ne propose aucun service et laisse le soin aux communes pour assurer éventuellement ce service. D'autre part, est à l'étude le remplacement des sacs jaunes par un bac. Enfin, le service de ramassage des déchets verts sera abandonné dans les mois à venir.

La séance est levée à 22h10.